

# Vous avez choisi la démarche « Numérique responsable »

Cette démarche « Numérique responsable » est la nouvelle version du pas à pas méthodologique proposé par l'ANCT pour accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur stratégie Numérique responsable dans le contexte de la loi REEN. Elle doit être distinguée de la démarche « Numérique responsable Flash » qui propose des outils plus adaptés aux besoins spécifiques des collectivités de moins de 3 500 habitants et/ou sans Direction des Systèmes d'Information.

## DEMARCHE NUMERIQUE RESPONSABLE

MA COLLECTIVITÉ A PLUS DE 3 500 HABITANTS

MA COLLECTIVITÉ A SA PROPRE DSI

Veillez utiliser cette version du pas à pas méthodologique si votre collectivité a plus de 3 500 habitants et/ou sa propre DSI.

Elle comprend des outils qualitatifs et quantitatifs permettant un **diagnostic complet** ainsi que des étapes méthodologiques facilitant **l'élaboration d'une feuille de route déclinée autour de 7 dimensions** clés du Numérique responsable (stratégie et gouvernance, mesure, achats, transformation du numérique, DEEE et Economie Circulaire, sensibilisation, le numérique pour un territoire éco-responsable).

## DEMARCHE NUMERIQUE RESPONSABLE FLASH

MA COLLECTIVITÉ A MOINS DE 3 500 HABITANTS

MA COLLECTIVITÉ N'A PAS SA PROPRE DSI

Veillez utiliser cette version du pas à pas méthodologique vous si votre collectivité a moins de 3 500 habitants et/ou n'a pas sa propre DSI.

Elle comprend des outils qualitatifs et quantitatifs **simplifiés** permettant un **premier état des lieux** du Numérique au sein de votre collectivité, ainsi qu'une **première réflexion sur les leviers d'actions qui doivent s'en suivre**. Elle nécessite une collaboration avec le prestataire SI.



# Etape 1 – Sécuriser les prérequis

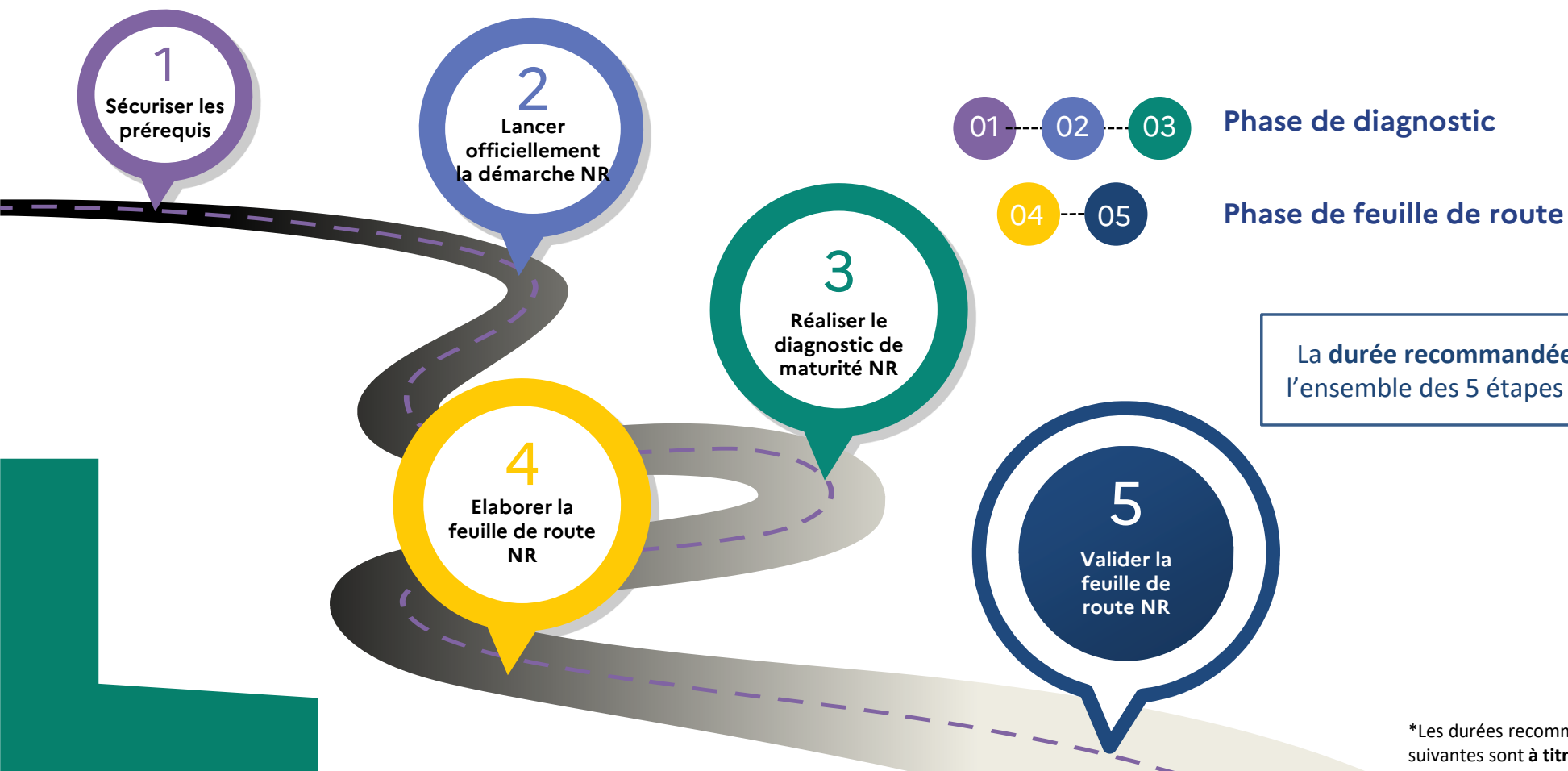
## Elaborer une feuille de route Numérique responsable

Ce support a été produit par l'ANCT lors de l'expérimentation lancée en novembre 2022 pour accompagner 6 collectivités territoriales pilotes dans l'élaboration de leur stratégie Numérique responsable. Il a ensuite été mis à jour à base des retours d'expérience des 18 collectivités territoriales ayant participé à la Vague 1, qui s'est déroulée entre septembre et décembre 2023.

Il est mis à disposition de tous les acteurs en libre-accès [dans la boîte à outils Numérique responsable de l'ANCT](#) pour servir de modèle.

Il peut donc être repris, modifié, complété. La typographie Marianne® est réservée aux administrations publiques.

# Rappel du pas à pas méthodologique



\*Les durées recommandées ici et dans les pages suivantes sont à titre **indicatif uniquement**

# 1. Sécuriser les prérequis de la démarche

Durée recommandée : 4-6 semaines

## Activités à mener

- Nommer un **référént** ou une équipe de référents pour piloter la démarche
- Echanger avec la **direction** sur les objectifs du projet et présenter le Numérique responsable
- Identifier les **parties prenantes** du projet (cf. diapositive 5) et lancer les **premières discussions**
- Déterminer le **périmètre de la démarche** (cf. diapositives 6-7)
- Définir le **planning** et les **jalons clés** du projet
- Collecter la **documentation** utile à analyser (cf. diapositive 8)
- **Identifier les instances existantes** de la collectivité dans lesquelles l'équipe de référents pourrait intervenir pour présenter la démarche NR et les avancées tout au long du projet (ex : CODIR, Bureau Communautaire, réunions de service, points d'avancement avec la DG...)

## Outils à disposition

- N/A

## Nos recommandations

- Identifier **une équipe de référents** avec **au minimum 2 personnes** (exemple de référents en binôme: DSI / Métier, Chargé de mission NR / Elu, etc.) qui seront chargés de mettre en œuvre l'intégralité des activités prévues dans le pas à pas méthodologique
- Prévoir un **temps de transfert et de partage de connaissance** entre les référents du projet
- Définir le planning et les jalons clés du projet en fonction des réunions/cycles budgétaires de la collectivité ainsi que des temps forts et périodes de congés prévisibles
- Prévoir un délai suffisant avant le comité de lancement du projet, afin de **prépositionner les acteurs** concernés et **s'assurer de leur disponibilité**
- Planifier un **temps d'échange en bilatéral avec les parties prenantes** identifiées avant le lancement du projet pour répondre à d'éventuelles questions et s'assurer de leur présence

### Le mot des pilotes

« Notre équipe de référents constituée d'un binôme technico-fonctionnel permet de s'appuyer sur des compétences informatiques, ainsi que des compétences de services métiers, auxquelles s'ajoutent une nécessaire connaissance du territoire. »

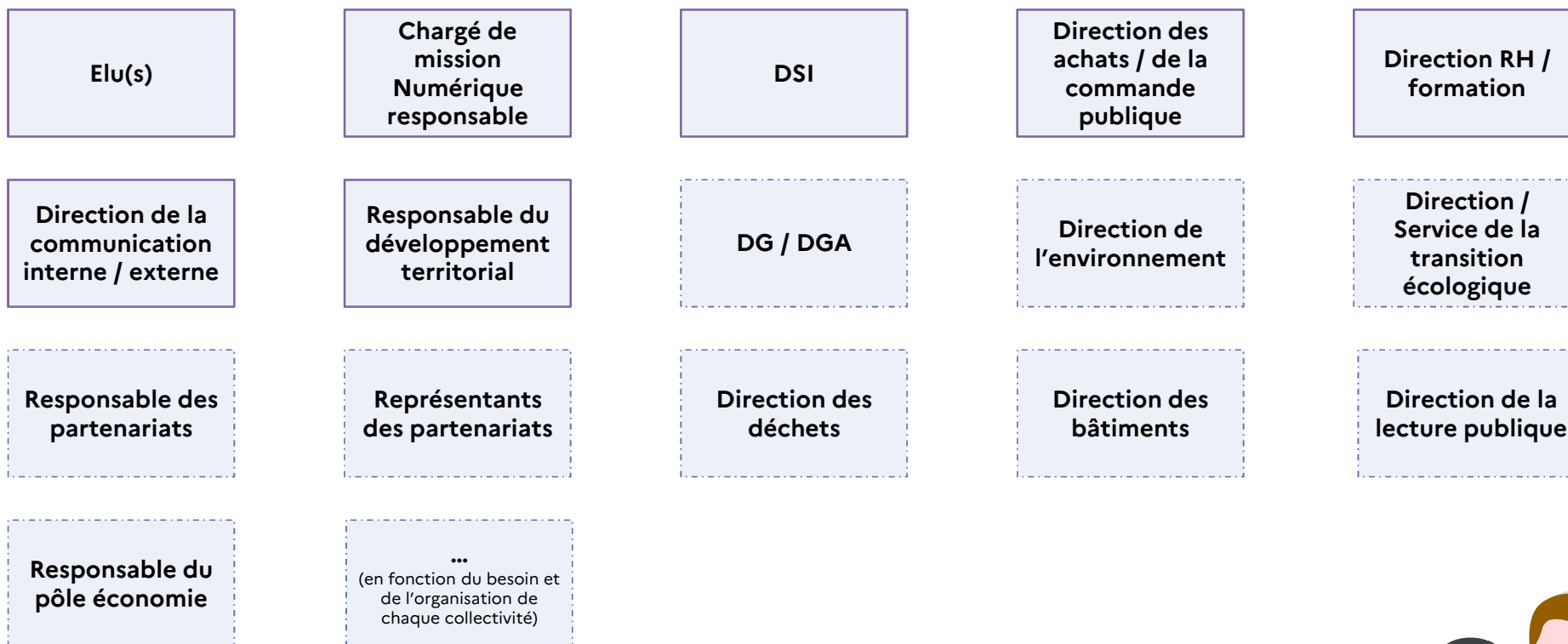
L. Dujol – Chargé de mission stratégie numérique –  
Valence Romans Agglo


### Le mot de la Vague 1

« Le moment optimal pour lancer cette démarche varie en fonction de la réalité opérationnelle et locale de la collectivité. Chaque collectivité doit choisir la période de l'année qui lui permettra d'appliquer le périmètre qui lui est optimal. En effet, celui-ci influencera la durée du projet, ainsi que les moyens et les parties prenantes à mobiliser. »

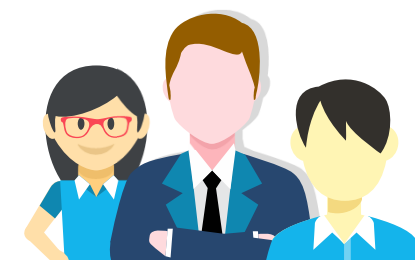
A. Vincent - Chef de projet services et usages numériques  
- Haute Garonne Numérique (syndicat mixte)

# Zoom sur les parties prenantes à mobiliser



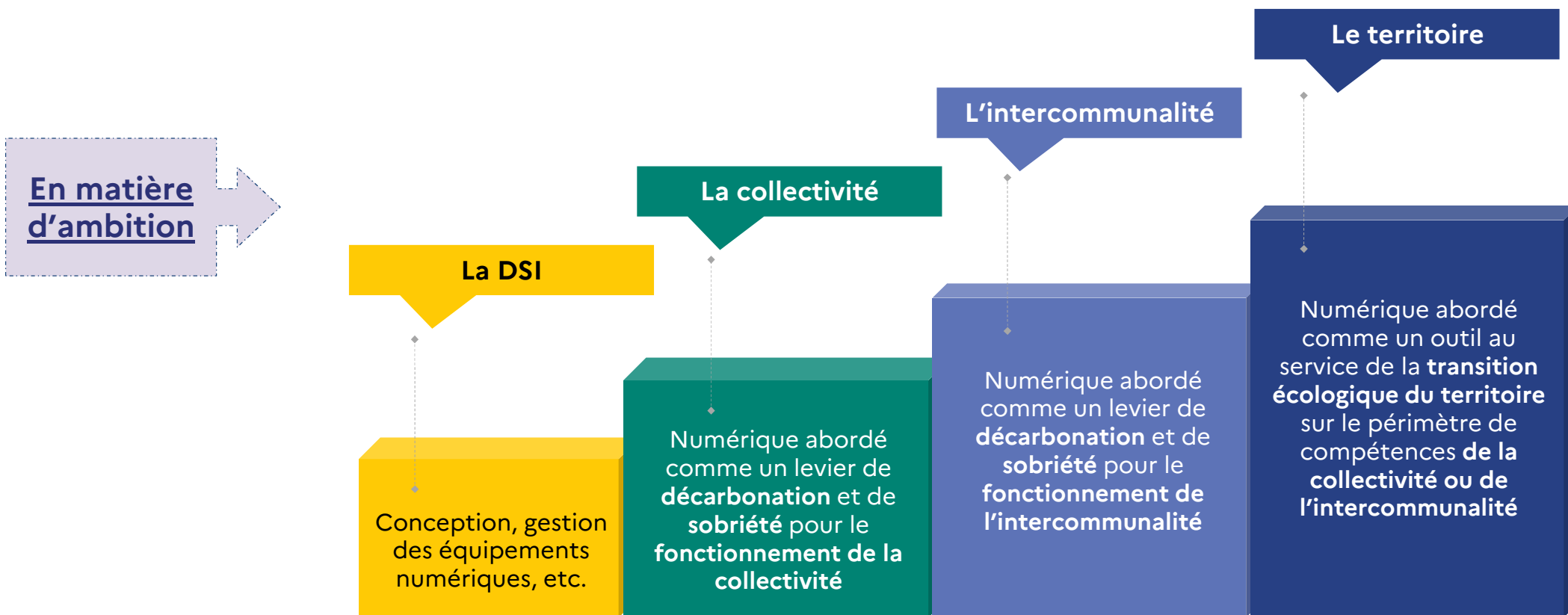
 Acteurs clés (principaux acteurs sollicités lors de l'expérimentation menée par l'ANCT)

 Acteurs optionnels



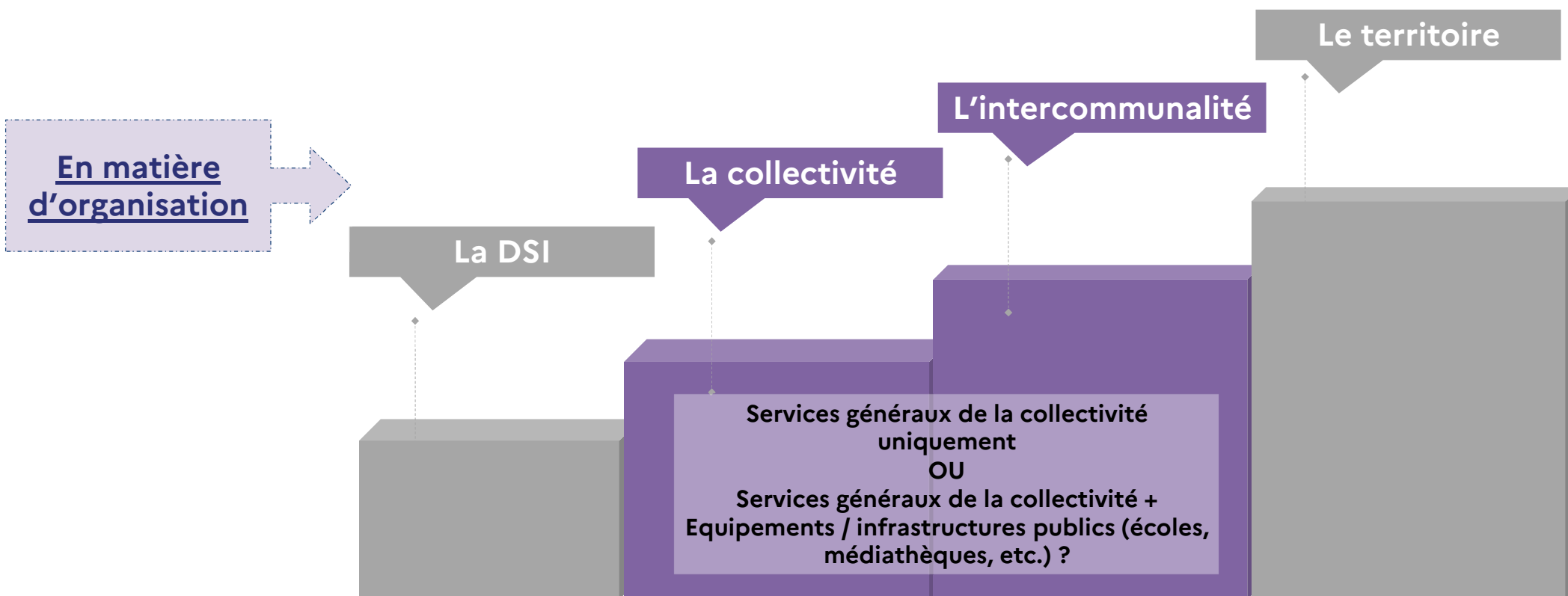
# Zoom sur le périmètre (1/2)

Il est important pour la collectivité de **déterminer dès le début du projet le périmètre à adresser sur le sujet du Numérique responsable**. La DSI et les services de la collectivité constituent le périmètre minimal à adresser. En fonction de l'ambition que porte la collectivité, elle peut choisir de **s'engager sur un périmètre plus large**, à savoir l'intercommunalité ou/et le territoire.



## Zoom sur le périmètre (2/2)

La collectivité devrait également déterminer dès le début le périmètre du projet en matière d'organisation, à savoir si elle prend en compte uniquement les **services généraux de la collectivité** ou adresse également les **équipements et infrastructures publics** (écoles, médiathèques, etc.) qu'elle gère. Le choix de ce périmètre est important notamment dans la réalisation de l'**Inventaire Quantitatif Flash** et la mise en place des **actions concernant les équipements / infrastructures numériques**.



# Zoom sur la documentation

La prise en connaissance et l'appropriation de la **documentation existante** est nécessaire au bon déroulement de la démarche. Ci-dessous une liste non exhaustive **de documents pouvant être** utiles à l'analyse qualitative.

- Plan Climat Air Energie Territorial (**PCAET**)
- Contrats de Relance et de Transition Ecologique (**CRTE**)
- Rapport Objectifs de Développement Durable (**ODD**)
- Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables (**SPASER**)
- Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre (**BGES**)
- Schéma Numérique
- Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (**SDUS**)
- Plan Numérique Territorial
- *Tout autre document en lien avec le Numérique responsable...*

L'étude de ces documents doit permettre d'identifier les éléments déjà formalisés par la collectivité autour d'initiatives ou d'une démarche Numérique responsable

Toutes les collectivités ne sont pas tenues de disposer des documents ci-dessus







# Fin de l'étape 1

Etape suivante :

**« Lancer officiellement la démarche Numérique responsable »**

